



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

18 novembre 2009

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 22 juin 2004 (JO du 2 février 2005)

COLOPEG, poudre pour solution buvable
1 sachet (CIP : 329 080-8)

COLOPEG, poudre pour solution buvable
4 sachets (CIP: 339 059-1)

Laboratoires BAYER Santé Familiale

macrogol 3350 59 g
sodium (sulfate de) anhydre 5,682 g
sodium (bicarbonate de) 1,680 g
sodium (chlorure de) 1,461 g
potassium (chlorure de) 0,746 g

Code ATC : A06AD65

Liste I

Date de l'A.M.M. : 4 août 1986

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

« Lavage colique assurant la préparation des patients préalablement :

- aux explorations endoscopique ou radiologique,
- à la chirurgie colique».

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions : d'après les panels de prescription IMS-EPPM (cumul mobile annuel août 2008), le nombre de prescriptions s'est élevé à 136 000, les indications les plus fréquentes étant les explorations diagnostiques.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée d'efficacité.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte¹. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation

¹Recommandations ANAES avril 2004 : endoscopie digestive basse : indications en dehors du dépistage en population

du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique